

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 84402649.2

Int. Cl.⁴: **B 61 B 12/00**

Date de dépôt: 19.12.84

Priorité: 29.12.83 FR 8321029

Date de publication de la demande:
03.07.85 Bulletin 85/27

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE FR IT LI SE

Demandeur: **Michel, Max**
7, rue de la Chapelle St-Sauveur Aincourt
F-95510 Vetheuil(FR)

Inventeur: **Michel, Max**
7, rue de la Chapelle St-Sauveur Aincourt
F-95510 Vetheuil(FR)

Télesiège pourvu d'un dispositif de protection contre le froid et les intempéries.

L'invention concerne un télesiège à au moins une place, comportant une suspente (23) supportant un bâti (17) sur lequel est monté pivotant, entre une position relevée et une position abaissée, un système constitué d'un garde-corps et d'un repose-pieds, ce télesiège comporte en outre un dispositif de protection (12a, 13a, 12b, 13b, 12c, 13c, 12d, 13d), actionnés par le système pivotant garde-corps /repose-pieds (4) et destinés à protéger le (ou les) passager(s) contre le froid et les intempéries.

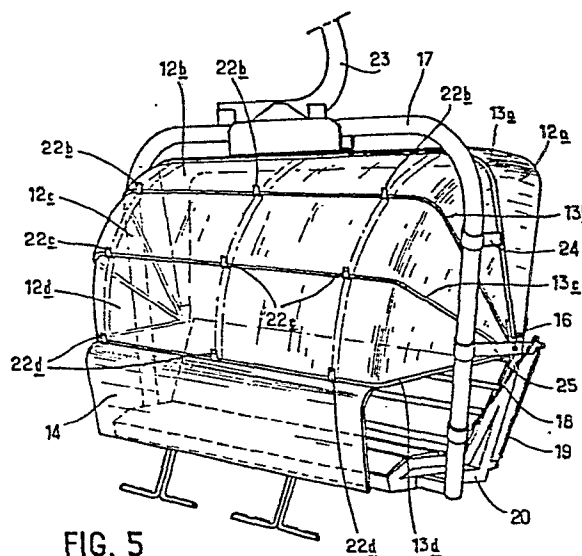


FIG. 5

Télésiège pourvu d'un dispositif de protection
contre le froid et les intempéries.

La présente invention est du domaine des appareils de transport par câble du type télésiège.

5 Elle vise plus particulièrement un télésiège de conception entièrement nouvelle grâce à un système de protection contre les intempéries et le froid pour les voyageurs.

10 Parmi les appareils de transport par câble utilisés dans les stations de sport d'hiver, le télésiège est particulièrement intéressant pour l'équipement desdites stations, car il offre un excellent rapport débit/investissement pour une exploitation économique et fiable.

15 Cependant, il n'offre aux usagers aucune protection contre le froid et les intempéries, ce qui, sur des trajets pouvant durer jusqu'à 15 minutes, peut se traduire par des contraintes très éprouvantes pour lesdits usagers.

20 Les dispositifs envisagés jusqu'à présent n'ont toutefois pas donné de résultats satisfaisants, soit qu'ils ne protégeaient que les jambes des usagers, soit que leur surface importante posait de sérieux problèmes lorsque les sièges vides
25 étaient soumis à des vents de force relativement importante. On peut citer par exemple le dispositif de protection décrit dans la demande de brevet français 2 489 220, qui consiste en une capote amovible pour garde-corps de banquette de télésiège.
30 La demande de brevet français 2 422 536 décrit également un abri repliable et rapidement démontable pour siège de télésiège, constitué principa-

lement par une paroi souple et mince composée de
fuseaux supportés par une série d'arceaux successifs
montés pivotants. Par ailleurs, la demande de brevet
français 2 440 298 se rapporte à un habitacle
5 élémentaire pour ligne de téléphérique. Il s'agit
en fait d'une cabine avec système d'amortissement
d'oscillation latérale et longitudinale, destinée
à un appareil du type télécabine. Par ailleurs le
brevet français 1 325 828 concerne un télésiège du
10 type à siège-coquille dont les inconvénients prati-
ques ont conduit à son abandon pour les télésièges,
ce brevet décrit en fait un moyen général de protec-
tion constitué par deux demi-coquilles jointives
qui, à l'état fermé, laissent subsister en bas une
15 ouverture permettant le passage des jambes des per-
sonnes assises sur le siège.

Un objet de la présente invention est de réali-
ser un système de protection contre le froid et les
intempéries, ce système pour télésiège étant facile
20 à manoeuvrer par les usagers eux-mêmes au départ
comme à l'arrivée, tout en possédant d'excellentes
caractéristiques de fiabilité et de robustesse.

Un autre objet de l'invention est de réaliser
un système de protection pour télésiège permettant
25 de protéger les parties les plus exposées du corps des passa-
gers contre les intempéries et le froid, tout en ne présentant
qu'une faible surface au vent lorsque les sièges
ne sont plus occupés par des usagers.

Encore un autre objet de l'invention est de
30 réaliser un système de protection pour télésiège
contre les intempéries et le froid, qui soit d'un
poids modéré et d'un prix raisonnable par rapport

avec la valorisation apportée à ce type d'installation.

La présente invention a donc pour objet de compléter l'ensemble classique, par exemple un télé-
5 siège à au moins une place, sur lequel prennent place les voyageurs comportant un système d'attache au câble et une suspente supportant un bâti sur lequel est fixé le siège et monté pivotant, entre une position relevée et une position abaissée, un
10 système constitué d'un garde-corps et d'un repose-pieds, par un système de protection frontale et bilatérale, actionnés par le système pivotant garde-corps/repose-pieds, et destinés à protéger le (ou les) passager(s) contre le froid et les
15 intempéries.

A vide, l'ensemble garde-corps/repose-pieds, qui pivote autour de son axe horizontal monté sur le bâti situé derrière le dossier du siège, est relevé et vient en butée contre la suspente de façon à
20 dégager complètement le siège pour permettre aux skieurs de s'y asseoir, après quoi, une fois l'embarquement des passagers terminé, ces derniers rabattent le garde-corps qui vient se positionner un peu au-dessus du niveau des cuisses. A proximité
25 de la station d'arrivée, les usagers relèvent eux-mêmes l'ensemble garde-corps/repose-pieds.

De ce qui précède, on voit clairement que tout dispositif protecteur devra donc être lié à l'ensemble garde-corps/repose-pieds de façon à ce que sa
30 mise en place et son déplacement soient entraînés par les deux mouvements familiers des usagers après le départ et à proximité de l'arrivée.

On notera que, pour que la surface au vent soit réduite quand les sièges sont vides, il faut que les éléments constituant la protection puissent être repliés.

5 Le système de protection frontale et latérale de l'invention est notamment adapté aux télésièges, ce système de protection étant caractérisé en ce qu'il comporte un certain nombre d'éléments de protection solides constituant à l'état déployé une
10 protection frontale et latérale étanche, et susceptible de se déplacer de cette position déployée correspondant à la position abaissée du système garde-corps/repose-pieds, à une position repliée dans laquelle les éléments de protection viennent
15 en position de superposition les uns sur les autres, et qui correspond à la position relevée du système garde-corps/repose-pieds.

 Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, les éléments protecteurs sont constitués respectivement de plaques rectangulaires
20 légèrement convexes vers l'extérieur et présentant des prolongements latéraux triangulaires au droit des extrémités latérales des plaques, ces plaques étant solidaires respectivement d'arceaux, dont
25 l'un est également solidaire de l'armature de la cabine, tandis que les autres sont montés pivotants sur des axes prévus sur des potences bilatérales de l'armature arciforme de la cabine, l'arceau le plus inférieur à l'état déployé du système de protection étant solidaire du système garde-corps/
30 repose-pieds.

 Dans cette forme de réalisation, on a également prévu un système de butées solidarisé aux éléments de protection pivotants de façon à permettre, d'une part, en position déployée du système, l'accrochage

sur leurs arceaux solidaires des éléments de protection adjacents et, d'autre part, en position repliée du système, une superposition convenable desdits éléments protecteurs pivotants au-dessous de l'élément protecteur solidaire de l'arceau fixe. On a également prévu des moyens élastiques pour coopérer avec des moyens de verrouillage du système de protection en position déployée ou repliée.

Selon une autre forme de réalisation préférée de l'invention, ces éléments de protection, sont constitués par des lames empilées qui sont associées de façon amovible les unes aux autres et qui se déploient en position abaissée du système garde-corps/repose-pieds du télésiège, ces lames constituant une paroi protectrice de la largeur du siège et s'étendant à l'aplomb du siège au-dessus des utilisateurs jusque devant leurs jambes. Ces lames protectrices prennent leur position respective dans des gouttières pourvues éventuellement de glissières et ménagées dans des armatures arciformes fixées au bâti du télésiège, lors de la manoeuvre d'abaissement du système garde-corps/repose-pieds et s'enfilant les unes sur les autres à la suite d'un glissement en sens inverse lors de la manoeuvre de redressement dudit système.

Pour que le dispositif de protection frontale puisse être déployé et replié, il convient que la plaque inférieure de l'empilage soit fixée au bâti au voisinage de la zone de raccordement des armatures, tandis que la plaque supérieure de l'empilage sera fixée à un bouclier de protection solidaire du système pivotant du garde-corps/repose-pieds

ou bien constituera ledit bouclier de protecti
de façon telle que, lorsque ce système est abaissé,
le bouclier soit positionné devant les jambes des
usagers tout en laissant l'espace suffisant pour
5 les skis et chaussures placés sur le repose-pieds.
Les éléments protecteurs peuvent être en une
matière transparente, translucide ou opaque, par
exemple en fibre de verre, en fibre d'aramide,
en polycarbonates ou matière synthétique analogue,
10 les éléments protecteurs se situant au niveau de
la vision des passagers, étant en matière transpa-
rente. L'armature sera constituée avantageusement
par un élément profilé présentant au moins une
gouttière interne, profilé en U, ou bien une
15 gouttière interne et une gouttière externe, profilé
en H, à l'intérieur de la gouttière interne seront
prévues les glissières des plaques, qui seront
soit taillées à l'outil, soit constituées par des
éléments rapportés et fixés à l'intérieur de la
20 gouttière interne de l'armature.

En profil, ces glissières sont disposées en
escalier puisque l'extrémité de chaque lame doit
s'appuyer sur sa glissière jusqu'au bout de sa
course quand elle ne repose plus sur la lame en
25 dessous. Dans une telle forme de réalisation, les
lames sont de longueur décroissante en descendant
dans l'empilage. Chaque glissière a une longueur
correspondant à la trajectoire assignée à la lame
qui la supporte.

30 Il faut, bien entendu, que la distance d'encas-
trement soit adaptée à la déflexion maximale envi-
sagée pour les lames qui, si nécessaire, seront

renforcées par un élément en alliage léger le long de chaque arête pour limiter ladite déflexion.

Dans une forme de réalisation, chaque lame ou plaque est pourvue au voisinage de chaque armature d'une lumière ou saignée oblongue transversale et d'un téton, en saillie sur la face inférieure de la lame , dans le prolongement de la lumière de la lame voisine. Il est disposé au voisinage du bord supérieur de la lame, à l'exception de la lame inférieure de l'empilage qui ne possède pas de téton et de la lame supérieure de l'empilage qui ne possède pas de lumière.

Selon une caractéristique avantageuse de cette dernière forme de réalisation, chaque téton est monté prisonnier par une bride ou collerette dans des rainures longitudinales prévues dans la lumière de la lame voisine.

Le dispositif de protection latérale est avantageusement constitué par une toile imperméable, par exemple en matière synthétique, fixée d'une part au bâti du télésiège et d'autre part à au moins une tige d'un rayon sensiblement égal à celui des armatures, chaque tige étant montée pivotante par une extrémité sur le bâti, tandis que l'autre extrémité de ladite tige est solidaire du bouclier protecteur ou bien d'une autre zone du système pivotant du garde-corps/repose-pieds. Cette tige vient par son extrémité libre en appui d'étanchéité contre l'armature correspondante, ladite extrémité s'insérant par exemple dans une rainure ou gorge sur la face latérale externe ou la face interne de l'armature correspondante.

Cette fixation permettra lors des déplacements d'abaissement ou de relèvement du système pivotant garde-corps/repose-pieds, l'effacement ou le déploiement de la toile imperméable. Ce tissu pourra également être renforcé éventuellement par des fils élastiques de façon à rester convenablement serré lorsque le système garde-corps/repose-pieds sera en position relevée.

Afin d'éviter l'accumulation de givre, il conviendra de prévoir à l'intérieur desdites glissières au niveau des bords des plaques des moyens de brossage, avantageusement constitués par des bandes minces de tissu synthétique pelucheux ou garni de poils assez serrés dont la flexibilité permet le passage éventuel des lames sans résistance, tout en donnant une solution d'étanchéité suffisante à l'encontre du givre, de la neige et autres intempéries.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante d'une forme de réalisation non limitative de télésiège, pourvue d'un dispositif de protection contre le froid et les intempéries selon l'invention, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

Fig. 1 est une vue frontale d'un télésiège pourvu d'une première forme de réalisation de système de protection selon la présente invention;

Fig. 2 est une vue latérale du télésiège de la figure 1 avec son dispositif de protection contre les intempéries, déployé ;

Fig. 3 est une vue analogue à la figure 2 mais avec le système garde-corps/repose-pieds relevé;

Fig. 4 est une vue de détail de dessus selon la ligne IV-IV de la figure 2 ;

5 Fig. 5 est une vue en perspective d'un télésiège pourvu d'une seconde forme de réalisation de système de protection de l'invention ;

Fig. 6 est une vue latérale du télésiège de la figure 1 avec son système de protection contre
10 les intempéries déployé ; et

Fig. 7 est une vue analogue à la figure 6, mais avec son dispositif de protection contre les intempéries replié.

Dans la forme de réalisation des figures 1 à
15 4, le télésiège est constitué d'une suspente 1 avec son dispositif d'accrochage supérieur la au câble lb. Cette suspente 1 supporte un bâti 2 auquel est fixé un siège 2b. Ce bâti 2 se prolonge latéralement par deux armatures arciformes 6a, 6b. Sur le
20 bâti 2 est également monté pivotant sur un axe horizontal 2a, entre une position relevée et une position abaissée, un système constitué d'un garde-corps (3)/repose-pieds (4).

Le télésiège de l'invention comporte en outre
25 un dispositif de protection frontale 5 qui est constitué d'un certain nombre de plaques ou lames 5a, 5b, 5c, 5d, 5e et s'étendant sur toute la distance entre les armatures 6a, 6b. Ces plaques ou lames 5a, 5b, 5c, 5d, 5e prennent appui par leurs
30 bords latéraux dans des gorges internes prévues dans les armatures 6a, 6b.

La lame protectrice 5a est fixée en 11 au voi-

sinage des points de jonction des armatures 6a, 6b au bâti 2. La lame 5e est attachée avec un certain degré de flexibilité au bouclier 7.

5 En position relevée du système garde-corps 3/ repose-pieds 4, des plaques ou lames protectrices 5a, 5b, 5c, 5d, 5e sont empilées dans une zone supérieure entre les armatures 6a, 6b au voisinage de leur jonction avec le bâti 2.

10 Dans la forme de réalisation représentée à la figure 4, les lames ou plaques 5a, 5b, 5c comportent au voisinage de chaque armature 6a, 6b, une lumière oblongue transversale 9 et, en saillie, sur la face inférieure de chacune de ces lames, dans le prolongement de la lumière 9, est prévu
15 venant de moulage avec la lame ou bien rapporté, un téton 10 disposé au voisinage du bord supérieur de la lame correspondante. On notera que la lame inférieure de l'empilage 5a ne possède pas de téton d'accrochage, tandis que la lame supérieure de
20 l'empilage 5e est dépourvue de lumière de guidage.

Les tétons 10 seront avantageusement montés prisonniers dans la lumière correspondante de la lame voisine. A l'extrémité de chaque téton, on prévoiera de façon avantageuse une bride ou colle-
25 rette destinée à coulisser dans des rainures longitudinales prévues dans les lumières de chaque lame voisine, les lames ou plaques devant avoir une qualité de résistance mécanique et de flexibilité appropriée à leur déploiement et à leur rempilage.

30 Le télésiège de l'invention comporte également un dispositif de protection bilatérale 8 constitué de chaque côté du télésiège par une toile imper-

méable présentant des caractéristiques élastiques appropriées, et fixé, d'une part, au bâti du télésiège, d'autre part, à au moins une tige 8a montée pivotante par une extrémité sur le bâti, par exemple sur l'axe de pivotement 2a du système 3,4, l'autre extrémité étant solidaire du bouclier 7. Sur les faces extérieures ou intérieures des armatures 6a, 6b seront ménagées des rainures ou gorges dans lesquelles viendront en appui, par leurs extrémités libres, les tiges 8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f.

Le télésiège de l'invention fonctionne comme n'importe quel télésiège comportant un système pivotant garde-corps/repose-pieds, entre une position relevée et une position abaissée, si ce n'est que ces mouvements entraînent les dispositifs de protection frontale 5 et bilatérale 8 de la position déployée à la position non-déployée et vice-versa.

Quand les usagers saisiront le système pivotant du garde-corps 3/repose-pieds 4 au-dessus de leur tête pour le ramener devant eux, la lame 5e qui est attachée au bouclier 7 du garde-corps entraînera la lame voisine 5d lorsque son téton 10 viendra par coulissement en aboutement sur le bord de la lumière, et ainsi de suite jusqu'au déploiement complet des lames voisines les unes des autres, à l'exception de la lame 5a qui reste fixe.

Lorsque le garde-corps sera complètement abaissé, les usagers seront derrière une paroi continue à quelques centimètres en avant du garde-corps avec le bouclier 7 fixé au système pivotant et de préfé-

rence au repose-pieds, qui protégera la zone des jambes entre genoux et chaussures.

En relevant le garde-corps, c'est le dispositif de fixation du bouclier 7 qui repoussera successivement la lame 5e à laquelle il est attaché, et
5 qui grâce à son téton 10 repoussera la lame voisine, et ainsi de suite les lames viendront en position de superposition les unes par rapport aux autres en étant entraînées par le mouvement ascendant de
10 chaque téton 10 qui viendra buter sur le bord de la lumière 10 de la lame voisine, opposé à celui sur lequel il était accroché, et ce, jusqu'à ce que le repose-pieds vienne en butée contre la suspen-
15 te en reconstituant ainsi l'empilage des lames de départ.

Il est clair que le dispositif de protection bilatérale passera également pendant ces manoeuvres de la position non déployée à la position déployée, et vice-versa.

20 Dans la forme de réalisation des figures 5 à 7, le télésiège est constitué d'une suspente 23 qui supporte un bâti ou armature 17 en forme de U et sur les montants duquel sont fixées deux paires de potences bilatérales 24, 25. Sur ces potences
25 24, 25 est fixé un arceau 13a auquel est solidarisé un élément protecteur 12a. Les autres éléments protecteurs 12b, 12c, 12d sont solidarisés aux arceaux 13b, 13c, 13d, respectivement, qui sont montés pivotants sur des axes 16 prévus sur les
30 potences bilatérales 25 de l'armature 17, l'arceau 13d étant en outre solidaire du système garde-corps/repose-pieds 14.

Comme représenté sur le dessin, les arceaux 13a, 13b, 13c, 13d sont avantageusement solidarisés

respectivement aux éléments protecteurs 12a, 12b, 12c, 12d, dans la zone de l'arête antérieure desdits éléments protecteurs. Ces arceaux épousent la forme des éléments protecteurs qui sont conformés en

5 plaques rectangulaires légèrement convexes vers l'extérieur et présentant sensiblement au droit des extrémités de cette plaque, des prolongements triangulaires.

Pour les éléments protecteurs et pivotants 12b, 10 12c, 12d, on a prévu un système de butées 22b, 22c, 22d, destiné à venir s'accrocher sur les arceaux respectifs solidaires des éléments protecteurs adjacents. En position repliée, ce système de butées sert également à obtenir un rangement convenable 15 par superposition des éléments protecteurs pivotants 12b, 12c, 12d, sous l'élément protecteur fixe 12a.

Un premier ressort 18 est tendu entre l'armature 17 et l'extrémité libre de la potence 25, tandis qu'un second ressort 19 est tendu entre le siège 20 20 et ladite extrémité libre de la potence 25. Ce ressorts sont prévus pour coopérer avec des moyens de verrouillage, non représentés au dessin, destinés à verrouiller le système de protection 14 en position abaissée ou relevée.

25 Comme dans la première forme de réalisation, lorsque le garde-corps sera complètement abaissé, les usagers seront derrière une paroi continue, tandis qu'en relevant le garde-corps 14, l'arceau 13d qui lui est solidaire, repoussera successivement 30 l'élément 12d par l'intermédiaire du système de butées 22d, repoussera l'élément 13c, qui par l'intermédiaire du système de butées 22c repoussera

l'élément 13b dont le système de butées 22b viendra en aboutement contre l'arceau 13a.

Ainsi, dans ces deux formes de réalisation, à l'état relevé du système garde-corps/repose-pieds, 5 le télésiège de l'invention n'offrira que peu de prise au vent, tandis qu'en fonctionnement du télésiège les usagers seront protégés par un système protecteur laissant la vision totale de paysage, contre l'effet de refroidissement dans l'air en 10 général à basse température à une vitesse voisine de 10 km/heure, ce système constituant en outre un abri efficace en cas de chute de neige, qui viendra se déployer pendant le mouvement descendant du système pivotant garde-corps/repose-pieds.

15 Ainsi, se trouve considérablement améliorée selon la présente invention, la protection contre le froid et les intempéries des passagers d'un télésiège, et ce, grâce à un système protecteur solide actionné par le système pivotant constitué par le 20 garde-corps et le repose-pieds du télésiège.

REVENDEICATIONS

1. Système de protection frontale et latérale pour appareils de transport, notamment pour télé-sièges à au moins une place, destiné à protéger le
5 ou les passagers contre le froid et les intempéries, ce télésiège comportant un bâti ou armature sur lequel est montée pivotant entre une position relevée et une position abaissée, un dispositif constitué d'un garde-corps et d'un repose-pieds, ce sys-
10 tème de protection étant en outre caractérisé en ce qu'il comporte un certain nombre d'éléments de protection solides (5a, 5b, 5c, 5d, 5e ; 12a, 12c, 12d) constituant, à l'état déployé une protection frontale et latérale étanche, et susceptible
15 de se déplacer de cette position déployée correspondant à la position abaissée du système garde-corps/repose-pieds (4,14) à une position repliée dans laquelle lesdits éléments protecteurs viennent en position de superposition les uns sur les autres
20 et qui correspond à la position relevée du système garde-corps/repose-pieds (4,14).

2. Système de protection selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque élément protecteur est constitué d'une plaque rectangulaire légèrement
25 convexe vers l'extérieur (12a, 12b, 12c, 12d) présentant des prolongements latéraux triangulaires sensiblement au droit des extrémités latérales de chaque plaque, et est solidarisé à un arceau (13a,13b,13c, 13d), l'arceau (13a) étant solidaire de deux paires
30 de potences bilatérales (24,25) de l'armature en forme de U (17), tandis que les autres (13b,13c,13d) sont montées pivotants sur des axes (16) prévus sur

les potences bilatérales (25) de l'armature (17), l'arceau (13d) étant en outre solidaire du dispositif garde-corps/repose-pieds.

3. Système de protection selon l'une quelconque
5 des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'un système de butées (22b,22c,22d) est prévu respectivement sur les éléments protecteurs pivotants (12b, 12c,12d) de façon à permettre, d'une part, en position déployée, l'accrochage sur les arceaux solidaire
10 daires desdits éléments protecteurs adjacents et, d'autre part, en position repliée, une superposition convenable desdits éléments protecteurs pivotant (12b,12c, 12d), au-dessous de l'élément protecteur fixe (12a).

15 4. Système de protection selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que des moyens élastiques (18,19) sont prévus pour coopérer avec des positions de verrouillage du dispositif garde-corps/repose-pieds en position abaissée ou
20 relevée, par conséquent du système de protection en position déployée ou repliée, respectivement.

5. Système de protection selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif de protection frontale (5) constitué par un certain
25 nombre de plaques ou lames (5a, 5b, 5c, 5d, 5e) associées de façon amovible les unes aux autres et guidées dans une gorge interne ménagée dans des armatures latérales arciformes (6a, 6b) ou dans des glissières prévues dans lesdites armatures latérales
30 qui sont solidaires du bâti (2) supporté par la suspente (1).

6. Système de protection selon la revendication 5, carac-

térisé en ce que, en position relevée, du système garde-corps (3)/repose-pieds (4), les plaques ou lames (5a, 5b, 5c, 5d, 5e) sont empilées dans une zone supérieure du bâti (1) entre les armatures (6a, 6b), la plaque inférieure (5a) de l'empilage étant fixée au bâti (2) tandis que la plaque supérieure (5e) de l'empilage est attachée au bouclier (7) solidaire du système pivotant du garde-corps (3)/repose-pieds (4).

10 7. Système de protection selon la revendication 5 ou 6 , caractérisé en ce que chaque lame ou plaque (5b, 5c) est pourvue au voisinage de chaque armature (6a, 6b) de la lumière ou saignée semi-oblongue transversale (9) et d'un téton (10) en saillie sur la face inférieure de la lame correspondante, 15 prévu dans le prolongement de la lumière de la lame voisine, et disposé au voisinage du bord supérieur de la lame qui le porte, à l'exception de la lame inférieure (5a) de l'empilage qui ne 20 possède pas de téton, et de la lame supérieure de l'empilage (5e) dans laquelle il n'est pas ménagé de lumière.

8. Système de protection selon la revendication 7, caractérisé en ce que chaque téton (10) est 25 monté prisonnier dans la fente (9) de la lame voisine.

9. Système de protection selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que chaque téton est monté prisonnier à glissement au moyen d'une bride 30 ou collerette, dans des rainures longitudinales prévues dans la lumière de la lame voisine.

10. Système de protection selon la revendica-

tion 1, caractérisé en ce que les lames ou plaques (5a, 5b, 5c, 5d, 5e) sont en une matière transparente, translucide ou opaque, présentant des caractéristiques de résistance mécanique et de flexibilité appropriées, et choisie parmi les fibres de verre, les fibres d'aramide, les polycarbonates et autres matières plastiques convenables, les lames se situant au niveau de la vision des passagers étant en matière transparente.

10 11. Système de protection selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de protection (8) est constitué par une toile imperméable par exemple en tissu synthétique présentant des caractéristiques élastiques appropriées, fixée, 15 d'une part, au bâti du télésiège, et d'autre part, à au moins une tige 8a montée pivotante par une extrémité sur le bâti et de rayon sensiblement égal à celui des armatures arciformes (6a, 6b), l'autre extrémité de cette tige étant solidaire du bouclier 20 (7), qui l'entraîne en rotation.

12. Système de protection selon la revendication 8, caractérisé en ce que chaque tige (8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f) vient par son extrémité libre en appui d'étanchéité contre l'armature correspondante (6a, 6b), cette extrémité s'insérant par 25 exemple dans une rainure ou gorge prévue sur la face latérale ou la face interne de l'armature correspondante.

FIG. 2

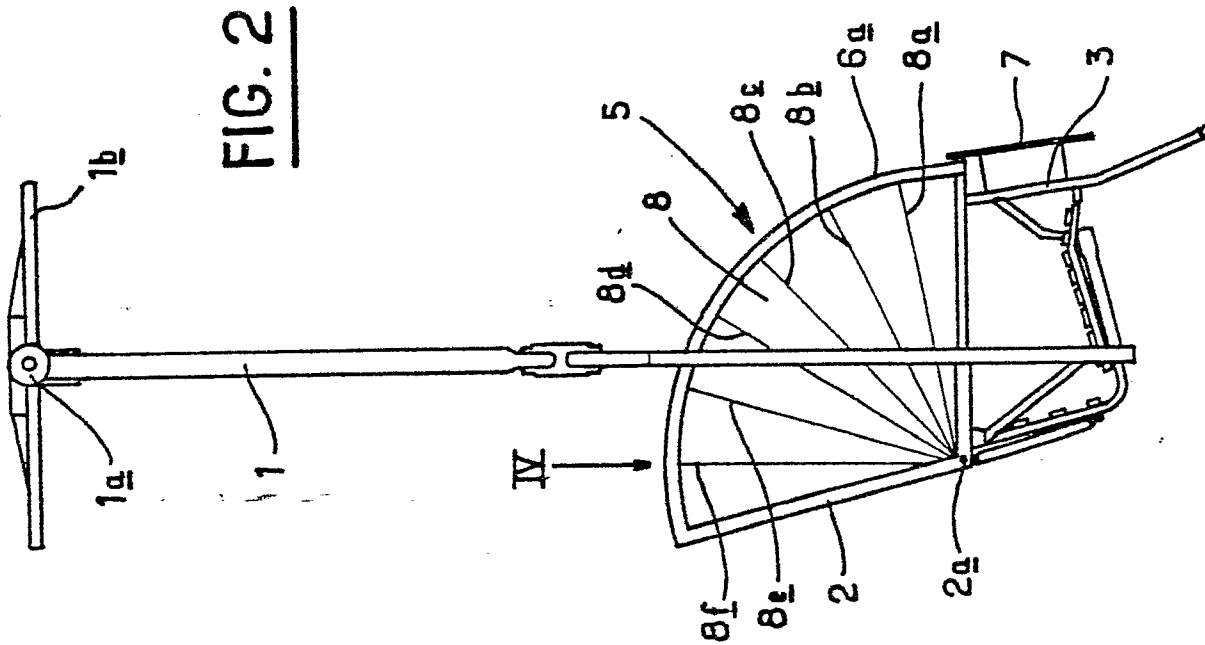
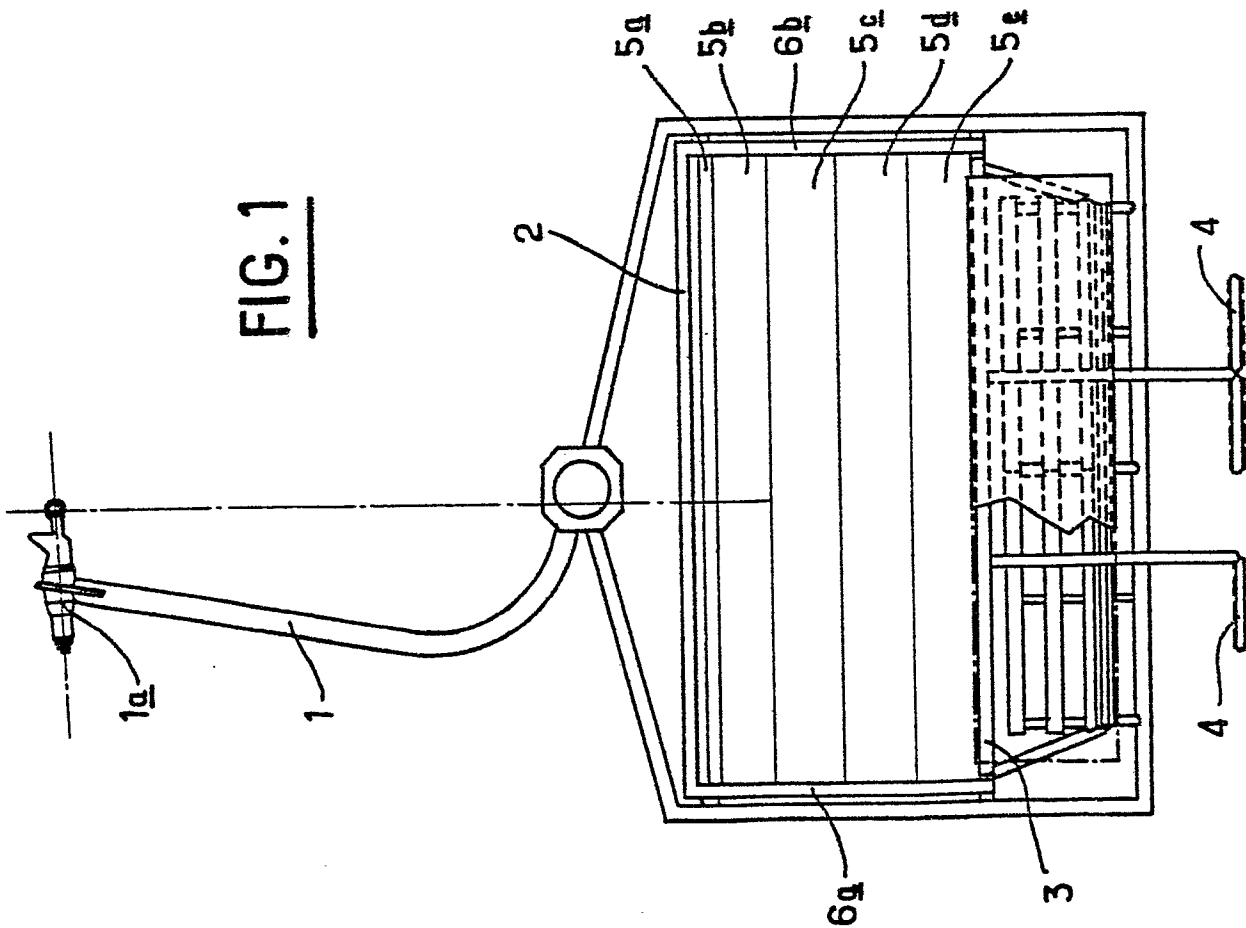


FIG. 1



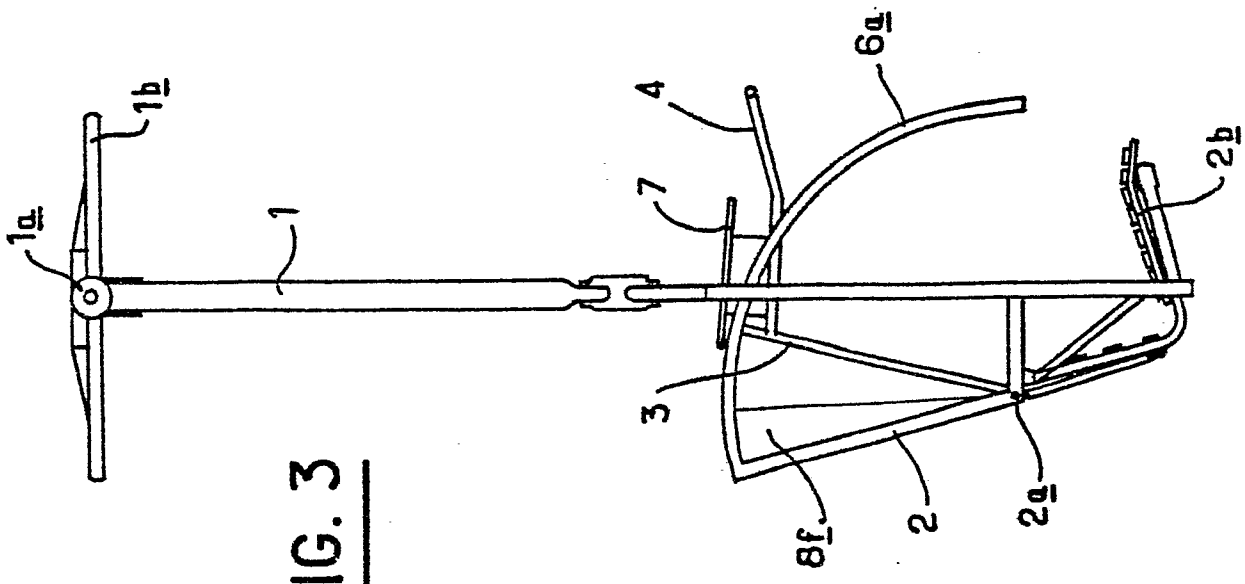


FIG. 3

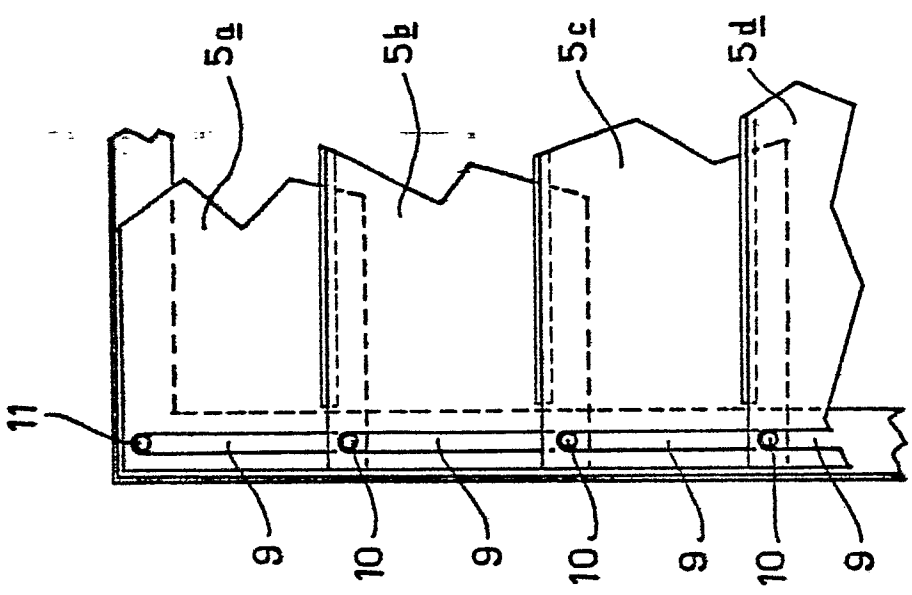


FIG. 4

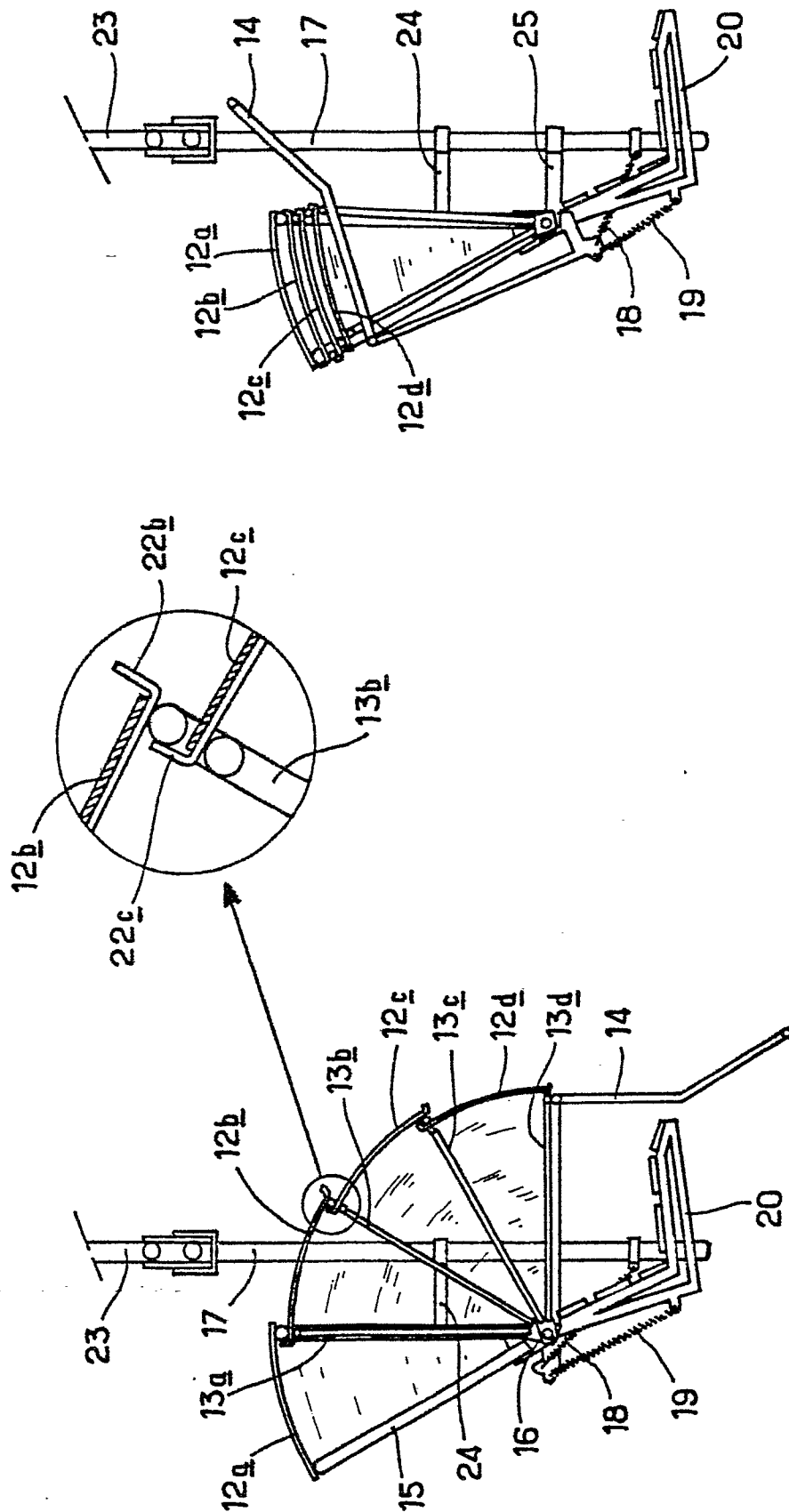


FIG. 7

FIG. 6